

# LES ATTACHES MILITAIRES DE 18 NATIONS

## ont visité les cimetières militaires de l'Artois

Sur l'invitation de M. le ministre des Pensions, les délégués et attachés militaires de dix-huit nations ayant des tombes militaires en France, conduits par M. l'intendant général Vincennes, chef des sépultures militaires au ministère des Pensions, ont visité hier, les cimetières militaires de l'Artois.

Ils ont été reçus en gare d'Arras par M. L. Rochard, préfet du Pas-de-Calais; Lobbedez, adjoint au maire, représentant M. D. Delansart, maire; le colonel

Au monument polonais, une gerbe a été déposée par le colonel Popovitch (Yougoslavie) et le colonel Marlow (Bulgarie); au monument tchécoslovaque, une gerbe a été déposée par le colonel Carabatos (Grèce) et le colonel Lowczowski (Pologne).

Au cimetière britannique du Cabaret Rouge, une couronne a été déposée par le colonel Kalina (Tchécoslovaquie) et M. Popovitch (Yougoslavie); à Lorette, une couronne offerte par la commission

britannique, a été déposée par le baron Di Guis (Italie) et le docteur Eulen (Allemagne).

Partout, les visiteurs ont admiré le parfait entretien des cimetières couverts de fleurs, transformés en nécropoles en de magnifiques jardins.

A Lorette, les étrangers se sont rendus à la chapelle et se sont recueillis devant la statue de Mgr Julien, évêque d'Arras. Les attachés militaires ont eu avec attention quelques-uns même ont noté, les belles paroles du grand prêtre pacifiste: «Peuples, soyez unis; hommes, soyez humains».

Après avoir visité les cimetières de Lorette, les visiteurs ont été l'objet d'une cordiale réception à l'hôtel de ville où les attendaient MM. Darin, Froust, adjoints au maire, Bouffard, Gallard, Carlin, Degroote, conseillers municipaux.

M. Lobbedez, au nom de la ville d'Arras, a salué les attachés militaires et leur souhaita la bienvenue la plus sympathique et, après avoir rappelé avec quelle émotion ils ont quitté les cimetières militaires, déclarant que tous les sentiments, reconciés dans un même sentiment d'amour, d'entraide et de collaboration amicale, sans rien abdicuer de leur attachement à leur propre patrie, s'unissent, s'entendent pour créer tout ce qui peut les diviser, ne rechercher que ce qui peut les rapprocher, pour la réalisation de ce grand et noble idéal: La paix universelle.

On applaudit, puis le colonel Raquez, au nom des visiteurs, remercia en termes élogieux la municipalité de Lorette pour son accueil et pour le bon accueil qu'il lui avait fait. Il déclara qu'il avait été heureux et surpris de retrouver la ville d'Arras reconstruite après les dures épreuves de la guerre et donna l'assurance que les attachés militaires entendirent sans recourir aux armes.

On trinqua le champagne, puis ce fut la visite de l'édifice communal, qui enchantait les étrangers, et la signature de la délégation.

La délégation a repris le train de 17 h. 30, vivement impressionnée de son séjour en Artois.

Thouvenin, commandant d'armes, représentant M. le ministre de la Défense nationale; Aulery, chef de secteur à l'état civil militaire; Rosset, commissaire spécial.

Assistés après la délégation s'est rendue au monument des morts, où le général Glislich, attaché militaire yougoslave, et le colonel Raquez (Belgique) déposèrent une superbe couronne aux rubans multicolores des 18 nations représentées.

Un déjeuner réunit, à l'hôtel de l'Université, MM. Rochard, préfet; Lobbedez, adjoint au maire; le colonel Thouvenin; le colonel Raquez; le colonel Higinson; le major Shettle, de l'Empire britannique; les docteurs Eulen et Horning (Allemagne); le baron Di Guis et le colonel Vinciguerra (Italie); Popovitch et le général Glislich (Yougoslavie); le colonel Raquez (Belgique); le colonel Carabatos (Grèce); le colonel Marlow (Bulgarie); le commandant Harzow (Pologne); le commandant Herman et le capitaine Renard, de l'état-major de l'armée française; le général Vincennes, le capitaine Donat, Aulery, Toni Vincennes, l'adjoint au ministre des Pensions.

Au champagne, M. le préfet porta un toast à la santé des souverains et chefs d'Etat; représentés et souhaita la bienvenue dans le département aux invités du gouvernement de la République.

Le colonel Cavallari, représentant au nom de toutes les délégations, et le général Glislich le fit au nom des attachés militaires. Tous deux remercièrent du chaleureux accueil réservé par le gouvernement français.

L'après-midi, les étrangers, conduits par M. Aulery, se sont rendus dans les cimetières de la Maison Blanche, Lorette, le Cabaret Rouge et N.-D. de Lorette.

Au cimetière allemand, une gerbe fut déposée par le colonel Vinciguerra (Italie) et le commandant Herman (France). Les visiteurs saluèrent militairement, les Allemands et les Italiens le bras droit tendu.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

Le Congrès de Marseille, est unaniment d'avis que ce serait commettre une grave erreur de l'inscrire dans le programme de la situation financière et sociale de la Chambre des députés.

Les ordres donnés à la délégation du Nord de proposer au Congrès National l'approbation de la résolution prise par le Congrès National d'apporter au gouvernement de Front Populaire, présidé par M. Chautemont, la collaboration de la Chambre des députés, tant bien entendu que ce gouvernement aurait pour programme et pour majorité le programme de la Chambre des députés, et qu'aucun moment il n'accepterait de remettre en question les lois ouvrières et sociales votées par le Parlement.

L'Assemblée a estimé par ailleurs: 1° Que les décrets visant au rétablissement de la situation financière ne doivent comporter aucune augmentation des dépenses de consommation courante; 2° Que la dernière crise ministérielle ayant fait apparaître la nécessité de recourir à d'autres moyens que ceux du Front Populaire, si l'on veut atteindre efficacement les puissances financières qui ont provoqué la crise, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 3° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation; 4° Que pour ne pas permettre les entraves apportées par l'Assemblée législative au suffrage restreint à l'action réformatrice de la Chambre des députés, il est nécessaire de proposer une loi de réformes fiscales et sociales, tendant à un isolement des puissances financières qui ont provoqué la crise, et à leur réformation.

# LES FÊTES DU CENTRE

## Les fêtes du Centre se sont ouvertes samedi par une course de garçons de café et un gymnase automobile, qui ont attiré dans ce quartier de nombreux curieux.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Le jury était composé de MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours moyen: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

Pour le cours élémentaire: MM. Francis Bouquet, président-directeur; Jean Deaux et Alex Lévy, administrateurs; Edmond Surmont, professeur au Conservatoire de Lille; Roger Gilner, professeur au Conservatoire de Valenciennes; et M. Vèvevert.

# Après-midi de festivités à Roubaix

## Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

Ce fut, hier, une après-midi de festivités à ROUBAIX. Dans la rue de l'Épée, le Cercle militaire a attiré les curieux; on voit sur notre cliché un coin de la Braderie.

# SOCIÉTÉS SPORTIVES

**BASKET-BALL.** — Amicale du Moulin, Dimanche 4, match contre l'Avenir du Nouveau-Roubaix. Vestiaire à 8 h. 30, au Nouveau-Roubaix.

**ATHLÉTISME.** — Escalier A.T. — Dimanche 4 à 10 h., entraînement pour les éléments ne participant pas aux courses de l'après-midi. 2. Bd. d'Artois, rendez-vous pour les fêtes du dispensaire de Watrelon, r.v. rue de Leers, estaminet au Carlin, à 10 h. 30.

**GYMNASTIQUE.** — Roubaixiens. Cette société a inscrit plus de 150 jeunes gens pour le Bravet sportif populaire qui aura lieu dimanche au Parc municipal des sports. Tous les concurrents, juges et créateurs désignés doivent être présents au stade à 8 h.

Mardi 4 juillet, à 10 h. 30 à la piscine, rue des Champs, rendez-vous pour les concurrents désirant subir l'épreuve de natation du B.F. S'adresser au monsieur M. Vanhecke.

**MOTOCYCLISME.** — Note. Club de Roubaix; Dimanche 4 à 8 h. à la Ligue des Sports, 2, Bd. d'Artois, rendez-vous pour rallye-promenade à Dunkerque, avec visite du campement du Président M. Molard. Avantages offerts aux participants.

**Amicale Motocycliste.** — Dimanche, Rallye concentration sur Dunkerque. Départ en groupe de l'A.M.R.; r.v. chez M. Guilbert, Pont aux Feuilles, à 7 h. 30. Départ à 8 h. Capitaine de route M. Depret.

**CYCLISME.** — Le Circuit annuel de l'Épée; Lundi 5 juillet, à 18 h. sera donné le départ de la 1<sup>re</sup> étape de l'Épée, épreuve ouverte aux licenciés de la F.S.G.T. 3e et 4e catégories et débutants sur un parcours de 100 km. Le départ sera donné à 18 h. Le prix sera de 120 fr. au premier; 100 fr. au 2<sup>e</sup>; 80 fr. au 3<sup>e</sup>; 60 fr. au 4<sup>e</sup>; 40 fr. au 5<sup>e</sup>; 20 fr. au 6<sup>e</sup>. Répartition des prix se fera chez M. Hlemerych, 61, rue de l'Épée.

dimanche 4 juillet, de 8 heures à 11 heures, le club de l'Épée organisera au stade de Jules-Guesde, dressage avec l'homme d'équipe. Dimanche à 10 h. 30, paiement des cotisations; à 11 h., réunion générale trimestrielle.

**PECHE.** — L'Abbaté; Inscriptions pour le déplacement de Saint-Omer, le 11 juillet, chez M. Desjardins, au siège, 61, rue Lacroix, Roubaix.

**Perceuse Roubaixiens.** — Dimanche 4, départ à 4 h. pour la pêche en Belgique. S'inscrire chez M. Vasseur et Hippo, au Labourer.

Lundi 5, réunion mensuelle à 19 h. 30, au siège.

**FLECHETTE.** — Chez Willouzeau, 38, rue Jean-Guyon. — Dimanche à 12 h., partie Albert de l'Épée contre Marcel Willouzeau.

**Chaz A. Kayser.** 106, rue de Carrel, partie Alery Delock contre Jules Treise dimanche à 12 h.

**Rue des Anges.** 87, ce samedi à 17 h., partie Joseph Jouenne et H. Masure pour 3 chopes un supper.

**CARTES.** — Les Javeux Maitriers; Réunion du chapitre de l'Épée, au siège, Arthur, 110, rue Turgot. — 1. Ch. Clerc et Degroote; 2. G. Vanoo et J. Vandercruyssen; 3. G. Vanoo et J. Vandercruyssen; 4. H. Garchette et Plocaerts; 5. Bekaert et J. Garchette; 6. Stenderckx et Groven; 7. Clerc et J. Vandercruyssen; 8. E. Fontier et J. Vandercruyssen; 10. Aerart et Lagat; 11. M. Clerc et J. Vandercruyssen; 12. J. Garchette et Plocaerts; 13. J. Garchette et Plocaerts; 14. J. Garchette et Plocaerts; 15. J. Garchette et Plocaerts; 16. J. Garchette et Plocaerts; 17. J. Garchette et Plocaerts; 18. J. Garchette et Plocaerts; 19. J. Garchette et Plocaerts; 20. J. Garchette et Plocaerts; 21. J. Garchette et Plocaerts; 22. J. Garchette et Plocaerts; 23. J. Garchette et Plocaerts; 24. J. Garchette et Plocaerts; 25. J. Garchette et Plocaerts; 26. J. Garchette et Plocaerts; 27. J. Garchette et Plocaerts; 28. J. Garchette et Plocaerts; 29. J. Garchette et Plocaerts; 30. J. Garchette et Plocaerts; 31. J. Garchette et Plocaerts; 32. J. Garchette et Plocaerts; 33. J. Garchette et Plocaerts; 34. J. Garchette et Plocaerts; 35. J. Garchette et Plocaerts; 36. J. Garchette et Plocaerts; 37. J. Garchette et Plocaerts; 38. J. Garchette et Plocaerts; 39. J. Garchette et Plocaerts; 40. J. Garchette et Plocaerts; 41. J. Garchette et P